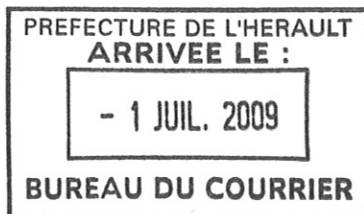




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
 En exercice : 29  
 Présents : 26  
 Votants : 29  
 Date de la convocation : 23 juin 2009



N° 33

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO  
 M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO  
 Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

### VŒU SUR L'IMPLANTATION D'UN COLLEGE PUBLIC

#### Rapporteur : Madame LABORDE

Vu les divers vœux émis par le Conseil Municipal de la commune de JUVIGNAC en date des 8 juillet 2003, 18 octobre 2004 et 10 juillet 2006 relatifs à la création d'un collège sur la commune de JUVIGNAC, et restés sans réponse,

Vu la demande expresse de l'association des parents d'élèves des écoles élémentaires de JUVIGNAC,

Vu la demande des Conseils d'Ecoles,

Le Conseil Municipal réitère sa demande :

- 1) Aux services du Ministère de l'Education Nationale de revoir le découpage en secteur scolaire dont relève la commune de JUVIGNAC dans l'immédiat et la création d'un collège sur le territoire de la commune,
- 2) Au Conseil Général de créer un collège sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en préfecture  
 le 01 JUIL. 2009  
 et publication  
 le 01 JUIL. 2009

